



Titre Professionnel Installateur Thermique et Sanitaire

<p>Objectifs : L'installateur en thermique et sanitaire réalise des installations de chauffage central, l'installation et le raccordement d'appareils sanitaires, l'installation d'équipements de renouvellement d'air. Il réalise le dépannage d'installations de chauffage central, de production d'eau chaude sanitaire et de VMC.</p> <p>A l'issue de la formation, le participant maîtrisera les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'installateur en thermique et sanitaire. Il pourra valider le Titre Professionnel d'Installateur en Thermique et Sanitaire de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles et Diplôme du Ministère du Travail.</p>	<p>Personnes concernées Toute personne souhaitant se former et acquérir un diplôme d'installateur thermique et sanitaire.</p> <p>Pré requis : Maîtriser les bases de la langue française et les calculs élémentaires. Avoir des connaissances proches du niveau III de formation générale. Avoir une capacité physique compatible avec le métier visé.</p>
PROGRAMME	
BLOCS DE COMPETENCES DENOMMES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES (CCP)	
<p>Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP)</p> <p>Certification : L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau III d'Installateur Thermique et Sanitaire. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :</p>	
<p>1- Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation</p> <ul style="list-style-type: none"> > Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve > Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation > Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation <p>2- Réaliser des installations sanitaires de bâtiment</p> <ul style="list-style-type: none"> > Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation > Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation > Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation <p>A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter à l'autre CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.</p>	
FORMATION COMPOSEE DE 2 MODULES COMPLETES PAR 1 STAGE EN ENTREPRISE	
<p>MODULE 1. Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation</p> <p>MODULE 2. Réaliser des installations sanitaires de bâtiment</p> <p>PERIODE EN ENTREPRISE (4 semaines)</p>	
LE METIER	
<p>DESCRIPTIF DU METIER L'installateur en thermique et sanitaire installe des émetteurs de chauffage de type</p>	
PEDAGOGIE	
<p>Le Formateur Spécialiste de la plomberie et du chauffage.</p> <p>Méthodes pédagogiques Apports théoriques avec projection d'un diaporama. De nombreux travaux pratiques. Support de cours.</p> <p>Modalités d'évaluation de la formation Attestation de formation ; évaluation des acquis à l'issue de la formation. Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM.</p> <p>Intra Entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p>Inter Entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux Tarif par personne.</p>	
6 mois	
Nous contacter € H.T.	
Réf : BTP218	

Formation Titre Professionnel Installateur Thermique et Sanitaire

radiateur ou plancher chauffant dans des locaux d'habitation neufs. Il modifie des installations de chauffage existantes en tube acier noir fileté, tube cuivre ou en matériaux de synthèse. Il installe des générateurs de chauffage toute énergie dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation. Il installe des appareils sanitaires, des équipements de production d'eau chaude sanitaire toute énergie et des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation en neuf ou en rénovation.

En l'absence d'une liste de matériel et de consommables, il établit le quantitatif pour réaliser l'installation demandée et en transmet la liste au responsable de chantier pour approvisionnement.

Il réceptionne et stocke le matériel sur le chantier. Pour un chantier de rénovation, il fait le constat de l'existant. Pour se conformer au plan d'exécution, il implante l'emplacement des éléments et trace le passage des canalisations. Il fixe mécaniquement l'équipement de production d'eau chaude sanitaire au sol ou sur la paroi. Il le raccorde électriquement hors tension. Il équipe les appareils sanitaires de leurs accessoires. Dans le cas d'une modification, le professionnel vidange l'installation et dépose les éléments concernés par l'intervention. En fonction des éléments le constituant et du type de canalisation, il trace sur les parois le parcours du nouveau réseau. Il pose et fixe mécaniquement le générateur, les radiateurs et toute autre partie du système de chauffage. Il raccorde en électricité le générateur et les organes périphériques de l'installation de chauffage. Il le raccorde hydrauliquement au réseau. Il fixe les colliers de support des canalisations. Il pose et assemble par collage les canalisations et accessoires du réseau d'évacuation en PVC. Il pose et assemble les canalisations de distribution d'eau froide et d'eau chaude. Il met à la terre les éléments métalliques de l'installation. Il met en eau et rince l'installation. Il contrôle l'étanchéité des réseaux de distribution et d'évacuation. Il raccorde le générateur et les émetteurs aux canalisations et les conduits des gaz brûlés. Il met en route l'équipement. Il pose l'extracteur d'air avec les fixations adéquates dans le local identifié, le raccorde électriquement hors tension. Les percements dans les parois, plafonds et planchers sont réalisés avec des outils manuels ou électroportatifs. Il fixe les bouches d'extraction dans les locaux et pièces humides. Il raccorde en tube souple, rigide ou semi-rigide les équipements installés.

Il utilise une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) pour les travaux de faible hauteur. Il procède au rinçage, à la mise en eau et au contrôle d'étanchéité du réseau.

Le professionnel travaille en sécurité à partir d'un plan d'exécution, d'une liste de matériels et de consignes orales, en respectant les normes et documents de référence; il nettoie le chantier avant de rendre compte au responsable de chantier.

Le professionnel travaille sous les directives d'un responsable de chantier qui peut être un chef d'équipe ou un professionnel expérimenté. Il a un degré d'autonomie dans le choix des méthodes de réalisation et de l'outillage. Il travaille seul sur des parties d'installations sous contrôle ponctuel. Il est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

Le professionnel est amené à travailler avant, pendant ou après l'intervention d'autres corps d'état. Il travaille dans des locaux d'habitation individuelle ou en collective occupés ou non. Lors de chantiers de rénovation, il peut être amené à rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante; dans ce cas, il alerte son responsable.

Il peut être amené à réaliser des travaux à faible hauteur nécessitant une habilitation de son employeur. Les travaux électriques sont réalisés hors tension, cependant le raccordement au tableau d'abonné exige d'être titulaire une habilitation de type B1V. Pour la manipulation des charges lourdes, le travail est réalisé en équipe. Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

Il tient compte des évolutions réglementaires impactant son emploi.

Ses principaux interlocuteurs sont le responsable de chantier, les ouvriers du chantier et les occupants des locaux d'habitation.

FINANCEMENT
CODE CPF

Chaque certificat de compétence professionnelle (CCP) est éligible au CPF. Vous disposez d'un délai de 5 ans à partir de l'obtention du premier CCP pour valider le titre professionnel.

EN FONCTION DU PUBLIC

- > Toute personne souhaitant se former et acquérir un diplôme dans le cadre d'un financement personnel (étudiant et adulte)
- > Salarié d'entreprise souhaitant bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (CIF), Compte Personnel de Formation (CPF), Périodes de professionnalisation
- > Demandeur d'emploi dans le cadre d'un financement du Conseil Régional, Compte Personnel de Formation (CPF), Contrat de sécurisation Professionnelle (CSP), Aide individuelle à la Formation (AIF), ...
- > Travailleur handicapé pouvant bénéficier d'un financement par l'AGEFIPH
- > Toute personne souhaitant se former en alternance et acquérir un diplôme dans le cadre du contrat de professionnalisation

Le financement de la formation est soumis au respect de certaines conditions ainsi qu'à un accord préalable du ou des financeurs (nous consulter).

EVALUATION

A la fin de votre formation, vous serez soumis à un examen en vue de l'obtention du titre professionnel Installateur Thermique et Sanitaire (ITS).

INTITULE DU CCP	DESCRIPTIF ET MODALITES D'EVALUATION
RNCP35189BC01 Réaliser des installations de chauffage de locaux d'habitation Installer en tube cuivre et matériaux de synthèse des émetteurs de chaleur en habitation neuve Modifier un réseau de chauffage existant dans des locaux d'habitation Installer un générateur de chauffage dans des locaux d'habitation	Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation
RNCP35189BC02 Réaliser des installations sanitaires de bâtiment Installer des appareils sanitaires dans des locaux d'habitation Installer des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans des locaux d'habitation Installer des équipements de renouvellement d'air dans des locaux d'habitation	Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

TAUX D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION

100 % de réussite au CCP **Réaliser des installations sanitaires de bâtiment (plomberie)**

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation Titre Professionnel Installateur Thermique et Sanitaire

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com

Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com